

**FRACTION**

Lola ARTIGAO
Tom BELLION
Lucien MAX
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 15 juillet 2024

***Transmis par courriel
et par voie postale***

Objet : PROJET DE RESOLUTION BZ#13|2024

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

**projet de résolution BZ#13|2024
relatif à l'esplanade à Bech-Kleinmacher**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION
Conseiller communal

Copie pour information aux conseillers communaux

PROJET DE RESOLUTION BZ#13|2024

[introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 12 juillet 2024]

relatif à l'esplanade à Bech-Kleinmacher

Le conseil communal :

- se remémorant le débat constructif mené le 2 juillet 2024 au conseil communal dans le cadre de la question écrite introduite par la fraction « Besser Zesummen » relative à l'esplanade à Bech-Kleinmacher ;
- remerciant le collège échevinal des réponses fournies séance tenante (voir annexe) ;
- vu le consensus au sein du conseil communal qu'il convient d'améliorer la situation existante et peu satisfaisante aux yeux des habitants de Bech-Kleinmacher ;
- prenant acte que les membres de la fraction « Besser Zesummen » ont tout récemment écouté les propositions, recommandations et revendications exprimées par des citoyens intéressés lors du « Biergerpatt » en date du 11 juillet 2024 ;
- désireux d'améliorer progressivement la situation existante ;

**retient
à l'unanimité le plan d'action suivant :**

A très court terme

1. compléter, voire améliorer la signalétique sur l'espace vert appartenant à la commune de Schengen et situé à hauteur du « Fuerwee » à Bech-Kleinmacher pour faire connaître aux nombreux visiteurs (surtout le weekend) les dispositions essentielles du règlement de police de la Commune de Schengen, voire les lois et règlements nationaux applicables sur place ;
2. organiser sans délai une descente sur les lieux par une délégation du conseil communal, accompagnée le cas échéant par des agents de Police, pour mener une action de sensibilisation auprès des visiteurs et leur exposer avec bienveillance les droits et obligations des uns et des autres ;
3. harmoniser l'horaire, voire augmenter sensiblement la fréquence de collecte des déchets des poubelles vertes (Ponts & Chaussées) et rouges (Commune de Schengen) pendant les mois d'été et notamment les samedi et dimanches ;
4. pour des raisons sanitaires évidentes, augmenter la fréquence de nettoyage des WC mobiles mis à disposition par le Commune de Schengen ;
5. solliciter la Police pour intervenir le weekend régulièrement sur le site pour veiller à l'application du règlement de police communal, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores et le stationnement des voitures ;
6. convenir avec l'Administration des Ponts & Chaussées pour peaufiner le plan d'intervention des équipes respectives pour assurer l'entretien régulier de l'esplanade ;

A moyen terme

7. mettre en place un groupe de travail inter-fractionnel, animé par un consultant externe spécialisé en la matière, pour mener une discussion politique approfondie sur les opportunités, désavantages, forces et faiblesses des deux options qui se présentent à moyen terme et consistant soit :
 - a. d'enlever toutes les poubelles (vertes et rouges) pour éviter que les gens de passage déposent leur déchets le long de la route et généraliser le fauchage tardif tel que pratiqué par les Ponts & Chaussées le long de l'esplanade soit
 - b. d'élaborer et de mettre en place un concept de gestion des déchets intégré en s'inspirant, par exemple, du modèle mis en place à Lucerne (CH) voire ailleurs ;
8. sur base des discussions politiques et après consultation des citoyens, faire élaborer un concept inclusif et intégré de gestion de l'esplanade en y associant tous les partenaires impliqués ;
9. procéder, au besoin, à une actualisation ou à une révision du règlement de police existant ;
10. actualiser le concept de gestion des déchets (2019) élaboré à l'époque par le consultant « Eco-Conseils », en y intégrant des dispositions spécifiques pour répondre aux défis qui se posent en différents endroits sensibles sur le territoire de la commune de Schengen.